

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19/01/2026**

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	13	1

L'an deux mille vingt-six, le , à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Maleville, conformément à la délibération 2024-07-01 du 26/08/2024, sous la présidence de Madame Fabienne SALESSES, Maire.

Date de la convocation :
12/01/2026

Présents : Fabienne SALESSES – Maire, Benoit GINESTE, Josiane GRES, Emmanuel TOURNEMIRE, Jean-Philippe BEDEL – Adjoints, Marguerite DIEUDE, Aurore FILHOL, Philippe GAUDON, Denis GUIRAUD, Véronique JALRAN, Vincent POURCEL, Stéphanie GILHODES-LHERM, Samuel TOURNIER, Anastasia KWIATOWSKI,

Absents excusés : Marie-Elisabeth PONS

Procurations : Marie-Elisabeth PONS à Fabienne SALESSES

Secrétaire de Séance : Anastasia KWIATKOWSKI.

3. Décision modificative budgétaire - Budget communal - Amortissement

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et D. 23- 42-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 57,

Vu la délibération n°2025-02-04D du 07 avril 2025 adoptant le budget primitif communal pour l'exercice 2025,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget de la commune compte tenu des amortissements de l'article 204182 à prévoir suite au mandat n°877 émis sur l'exercice 2024,

Il est rappelé que les décisions budgétaires modificatives permettent d'ajuster des crédits qui n'auraient pas été prévus initialement dans le Budget Primitif de l'année en cours. Ces décisions sont soumises au Conseil Municipal qui doit les approuver par délibération. Cette décision budgétaire modificative n°8 concerne les points suivants :

Dépense Fonctionnement	Chapitre 042	Article 681	+ 701,25€
Dépense Fonctionnement	Chapitre 023	-	- 701,25€
Recettes Investissement	Chapitre 021	-	- 701,25€
Recettes Investissement	Chapitre 040	Article 2804182	+ 701,25€

Toutes explications entendues, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **approuve** la décision modificative n°8 du budget principal de l'exercice 2025 telle que

*Acte rendu exécutoire après publication et
dépôt en Sous-Préfecture du*

présentée au niveau de la section fonctionnement et investissement conformément au tableau présenté ci-dessus,

- **Autorise** Madame le Maire, ou son représentant, à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°08.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Fabienne SALESSES

